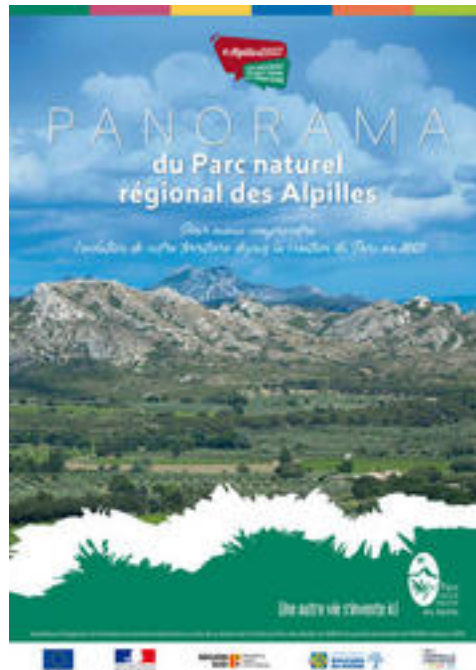


Panorama du Parc naturel régional des Alpilles

Auteur: Romain Blanc <r.blanc@parc-alpilles.fr>

Pour mieux comprendre l'évolution de notre territoire depuis la création du Parc en 2007



Le Parc naturel régional des Alpilles a été labellisé en 2007 suite à la volonté des communes qui le composent de mettre en œuvre, par elles-mêmes, un projet global à long terme pour préserver ce territoire remarquable et fragile. Protéger l'ensemble des patrimoines, naturel, culturel et paysager, prenant en compte les dimensions humaine et économique est la mission première du Parc des Alpilles. Ce projet ambitieux est inscrit dans la Charte du Parc, qui définit ses missions et actions pour 15 ans permettant ainsi le classement du territoire. Elle engage ses signataires (Région, Département, Communes, etc.) dans le déploiement du projet global sur le territoire, chacun pour ce qui le concerne. Chaque Parc est unique et dispose de sa propre Charte. Son action est liée à son territoire et représente les aspirations des forces vives qui le constituent.

Première Charte du Parc des Alpilles 2007 - 2022 : pour élaborer son projet, les Alpilles ont fait l'objet d'observations approfondies au début des années 2000. Le territoire avait été diagnostiqué dans toutes ses composantes. Ce diagnostic factuel a nourri les échanges, les discussions, la concertation si prédominants dans l'activité d'un PNR. Des liens se sont noués, des partenaires se sont révélés, des institutions se sont impliquées, révélant ainsi progressivement les enjeux intrinsèques du Parc naturel régional des Alpilles. Depuis, les élus

du Comité syndical, l'équipe technique et ses partenaires, avec le soutien des communes, œuvrent au quotidien à la réalisation des actions inscrites dans ce projet commun.

Le moment est venu de se projeter à plus long terme. La loi impose aux Parcs de se remettre en question tous les 15 ans. Ce pas de temps est suffisamment long pour asseoir des projets dans la durée, accompagner les mutations de façon indépendante et sereine. Cependant, les évolutions de nos sociétés modernes impactent nos modes de vie et de nouvelles priorités émergent.

La procédure de révision de Charte est longue et jalonnée d'étapes administratives incompressibles. Elle impose donc au Parc d'entamer la procédure très en amont de l'échéance. Ce processus peut être décliné en 3 grandes étapes : évaluation du travail précédemment mis en œuvre, construction d'un nouveau projet et une dernière phase de validation.

Le Parc naturel régional des Alpilles a démarré la révision de sa Charte en 2018 par l'analyse de l'évolution du territoire afin d'observer les transformations réalisées depuis le début des années 2000, diagnostic à mettre en miroir de l'action concrète du Parc afin d'évaluer la pertinence de celle-ci. Ce travail a été réalisé avec le concours de l'Agence Régionale Pour l'Environnement, les agences d'urbanisme du Pays d'Aix Durance et Rhône Avignon Vaucluse, des bureaux d'études Ecovia et Planed, avec le soutien financier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Métropole Aix-Marseille Provence. Durant la même période, l'INSEE a réalisé sur demande de la Région un « portrait de territoire » du Parc des Alpilles qui a apporté un complément et un éclairage plus spécifique aux questions démographiques, économiques et de l'habitat qui a été restitué au Parc en avril 2019.

Nous vous proposons ici de découvrir les principaux résultats de ces études qui permettent de faire émerger les nouveaux grands défis qui attendent les Alpilles et de poser les bases d'un nouvel engagement souhaité par les élus du Parc pour 2022-2037.

Panorama du Parc naturel régional des Alpilles, à télécharger ici :

[PNRA-brochure-GP-10 \(1\)](#)

[Panorama du Parc naturel régional des Alpilles](#), lecture ici